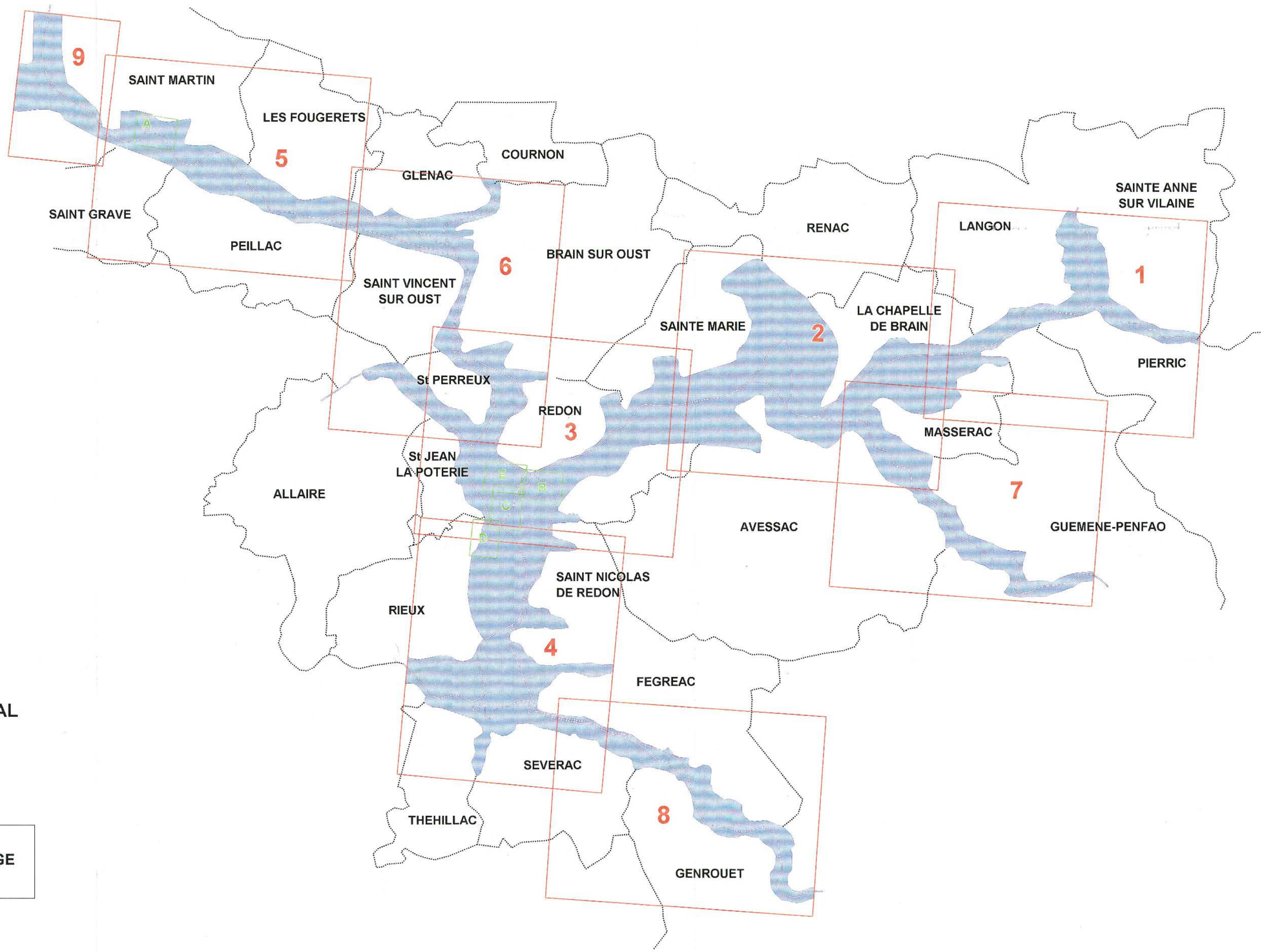
Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01_2-DE



PPR DU BASSIN AVAL DE LA VILAINE

CARTE D'ASSEMBLAGE

Echelle : 1/50000

VU POUR ETRE APPROUVÉ ET ANNEXÉ
A L'ARRETÉ INTERPRÉFECTORAL
EN DATE DU 03 JUIL 2002

Pour le Préfet
le Sous-Préfet, Chargé de Mission
Christophe CHAMOUX

Pour le préfet et par délégation,
le directeur du cabinet,
Gilles DUFEIGNEUX

BCEOM
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet
Muriel NGUYEN

1999

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM0019_04_01_2-DE

PPR DU BASSIN AVAL DE LA VILAINE

CARTOGRAPHIE REGLEMENTAIRE

La Vilaine
de Port de Roche
à Brains sur Vilaine

Coupure 1

Echelle : 1/10000

VU POUR ETRE APPROUVÉ ET ANNEXÉ A L'ARRETE INTERPREFECTORAL EN DATE DU 03 JUIL. 1999

Pour le préfet et par délégation, le directeur de cabinet, Alain DUPIGNEUX

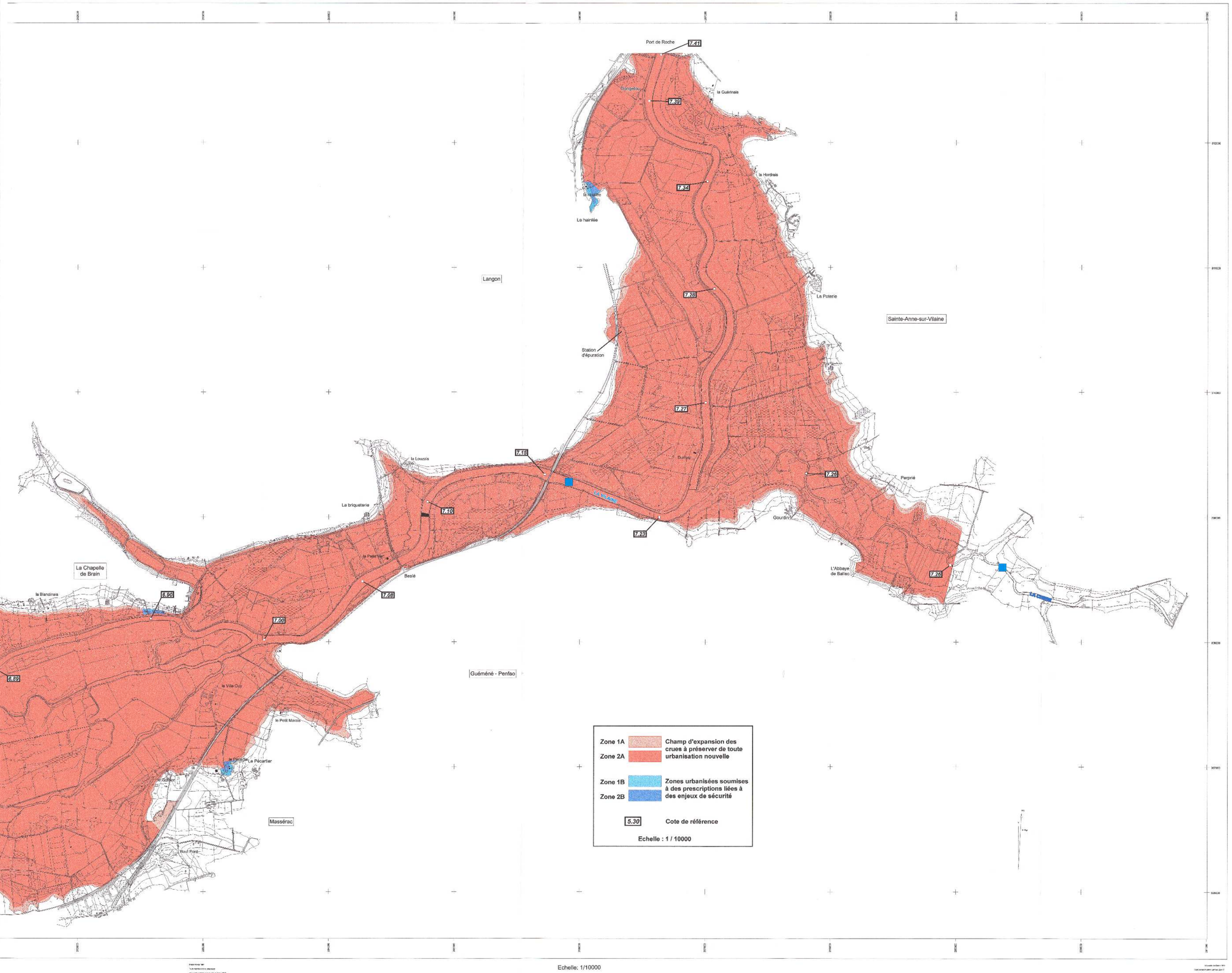
Pour le Préfet le Sous-Préfet chargé de mission, 1999, Christophe CHAMOUX

BCEOM Pour le Préfet, La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet, Muriel NGUYEN

BASSIN DE LA VILAINE

LA VILAINE FLEUVE - LA CHERE RIVIERE

Coupure 1



Echelle: 1/10000

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01_2-DE

PPR DU BASSIN AVAL DE LA VILAINE

CARTOGRAPHIE REGLEMENTAIRE

La Vilaine

Communes de Ste Marie, Avessac, La Chapelle de Brain, Masserac

Coupure 2

Echelle : 1/10000

VU POUR ETRE APPROUVÉ ET ANNEXÉ A L'ARRETE INTERPRÉFECTORAL EN DATE DU 03 JUIL. 2002

Pour le préfet et par délégation, le directeur de cabinet, Gilles DUFEIGNEUX

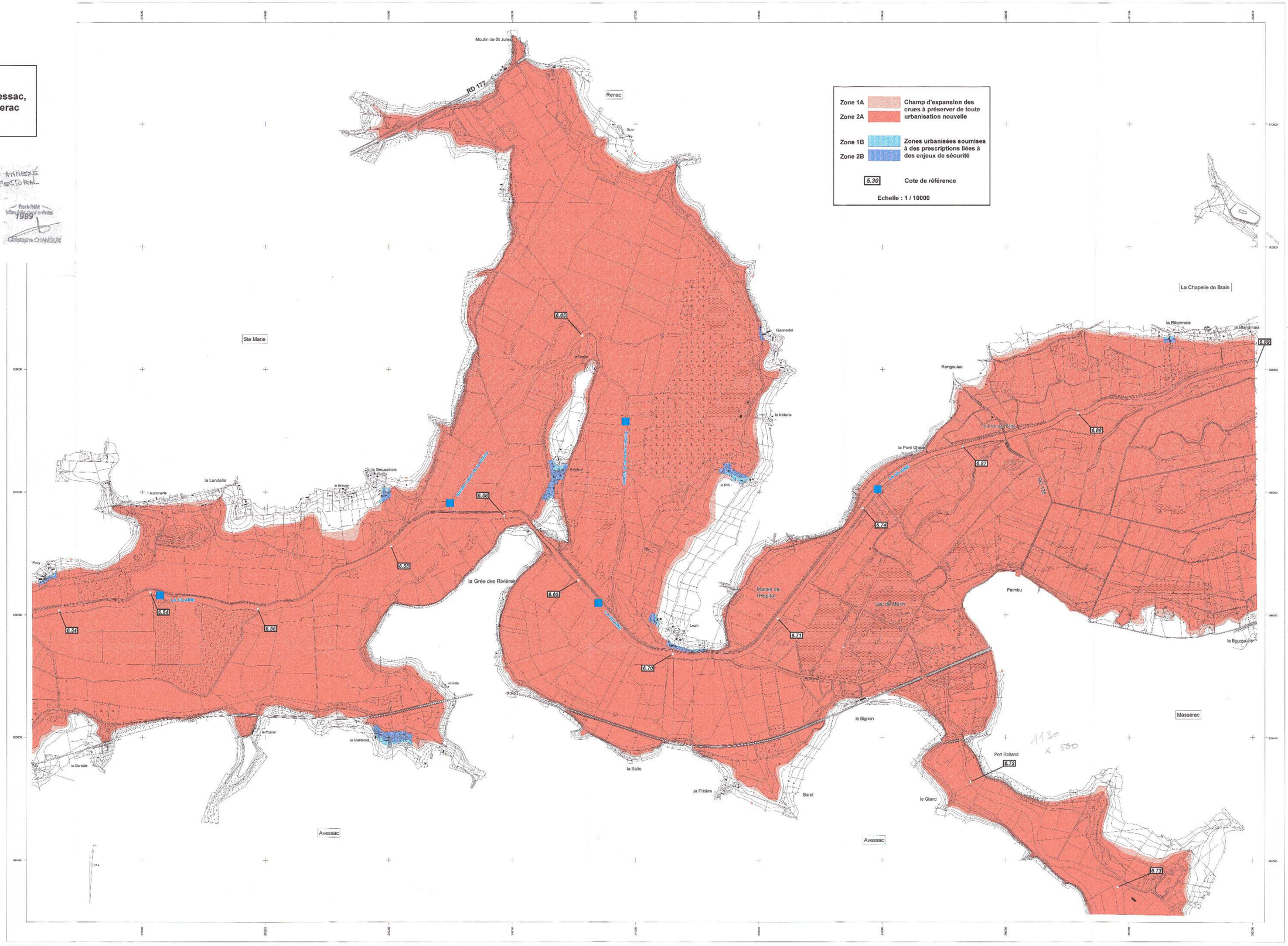
Pour le Président le Vice-Président délégué, 1999, Christophe CHAMOUX

BCEOM Pour le Maître La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet, Muriel NGUYEN

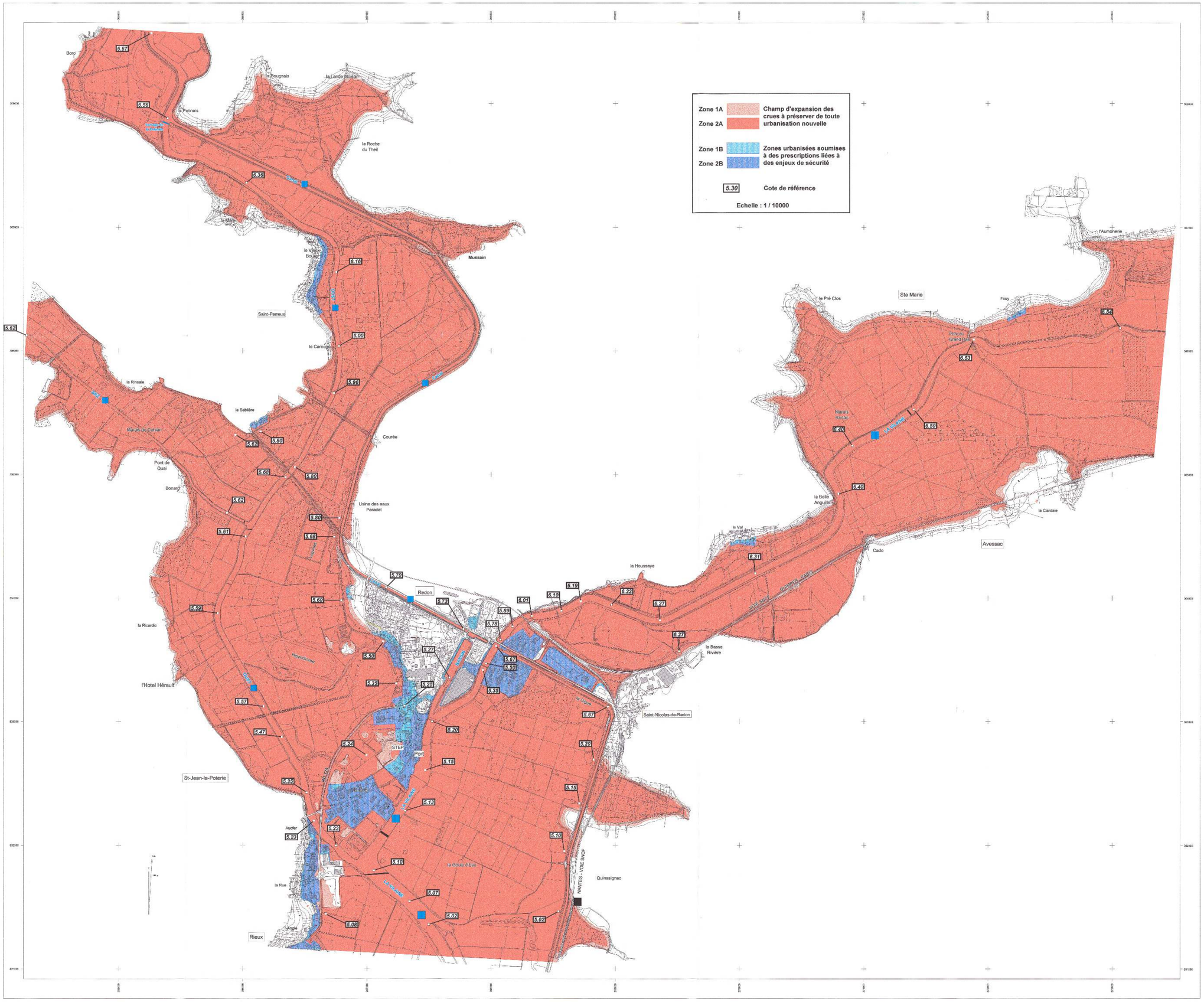
BASSIN DE LA VILAINE

LA VILAINE FLEUVE - MARAIS DE GANNEDEL

Coupure 2



Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM0019_04_01_2-DE



PPR DU BASSIN AVAL DE LA VILAINE

CARTOGRAPHIE REGLEMENTAIRE

- Secteur de Redon -
La Vilaine
de Sainte Marie à Aucfer
L'Oust
de la Potinais à Aucfer
Coupure 3

Echelle : 1/10000

VU POUR ETRE APPROUVÉ ET ANNEXÉ A L'ARRETÉ INTERPRÉFECTORAL EN DATE DU 03 JUIL. 2019

Pour le préfet et par délégation, la directeur de cabinet,

BCEOM
Pour le Syndicat Mixte de la Vilaine
Mariel NGUYEN

Gilles DUPEIGNEUX

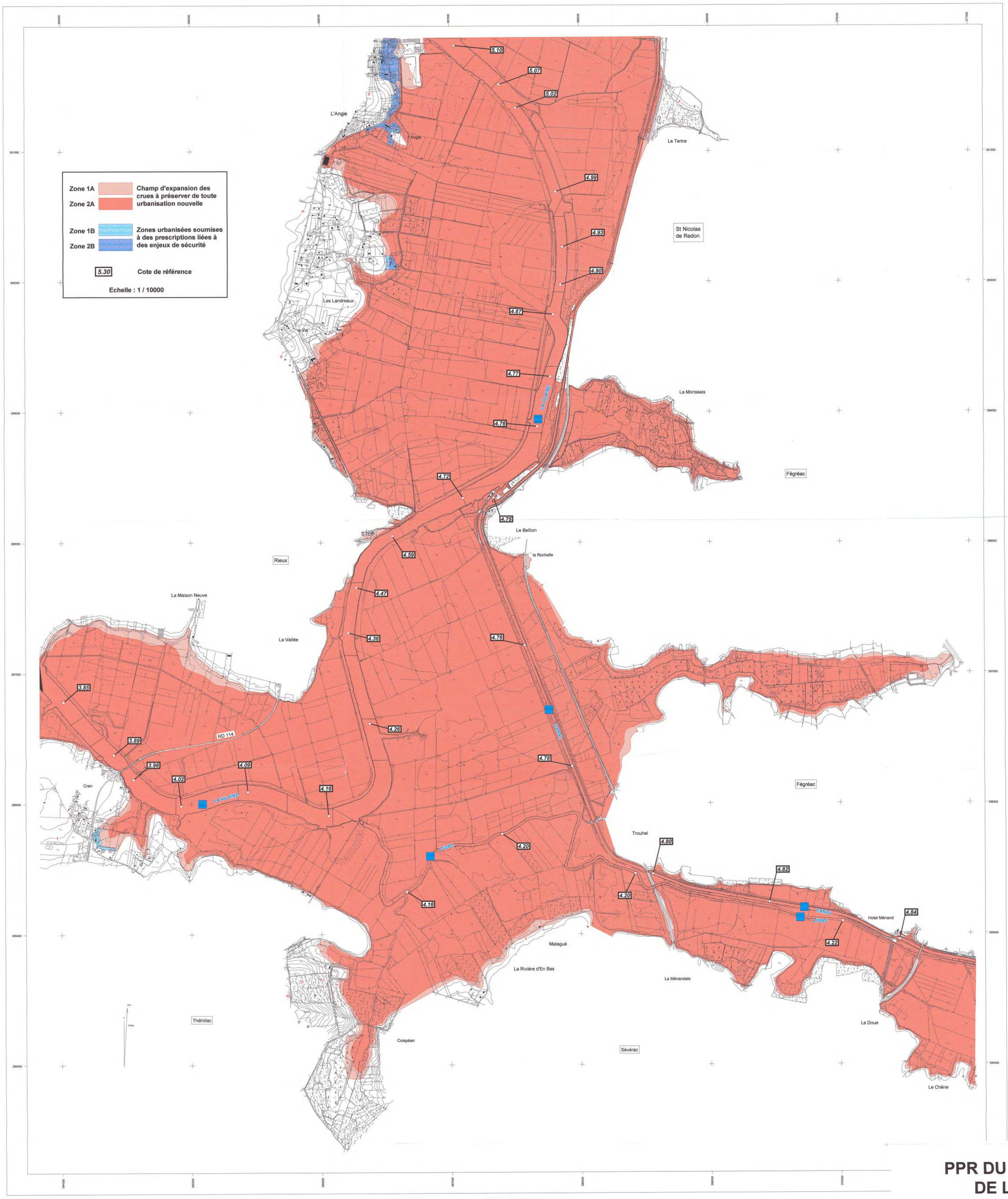
Pour le Préfet et Sous-Préfet, Directeur de Nantes
Christophe CHAMOUX

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01_2-DE

BASSIN DE LA VILAINE

LA VILAINE FLEUVE - L' ISAC RIVIERE

Coupure 4



PPR DU BASSIN AVAL DE LA VILAINE

CARTOGRAPHIE REGLEMENTAIRE

La Vilaine aval
L'Isac aval
Aucfer - Cran

Coupure 4

Echelle : 1/10000

VU POUR ETRE APPROUVÉ ET ANNEXÉ A L'ARRETÉ INTERPRÉFECTORAL EN DATE DU 03 JUIL 2002

Pour le préfet et par délégation, le directeur de cabinet, Gilles DUFEIGNEUX

Pour le Préfet le Sous-Préfet, Chargé de Mission, Christophe CHAMOUX

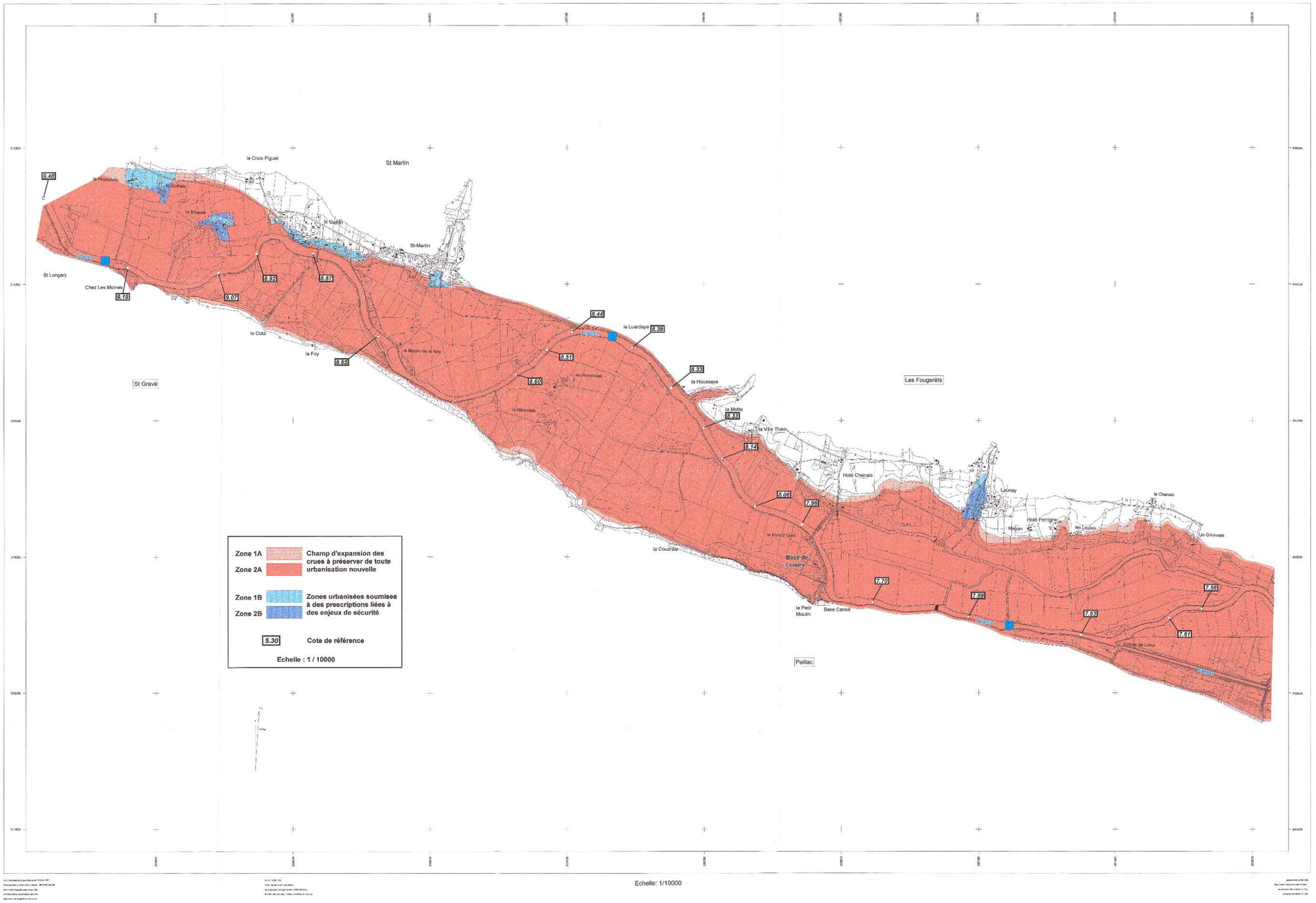
BCEOM
Pour le Préfet
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet
Muriel NGUYEN

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01_2-DE

BASSIN DE LA VILAINE

L' OUST RIVIERE - CANAL DE NANTES A BREST

Coupure 5



Echelle: 1/10000

PPR DU BASSIN AVAL DE LA VILAINE

CARTOGRAPHIE REGLEMENTAIRE

L'Oust de St Gravé au Pont de Biliaire

Coupure 5

Echelle : 1/10000

VU POUR ETRE APPROUVÉ ET ANNEXÉ A L'ARRETÉ INTERPRÉFECTORAL EN DATE DU 03 JUIL. 2002

Pour le préfet et par délégation, le directeur de cabinet

Gilles DUPEYROUX

BCEOM
Pour le Préfet
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet
Muriel NGUYEN

Pour le Préfet
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet
Christophe CHAMOUIN

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01_2-DE

BASSIN DE LA VILAINE

L' OUST RIVIERE - L' AFF RIVIERE - L'ARZ RIVIERE - CANAL DE NANTES A BREST

PPR DU BASSIN AVAL DE LA VILAINE

CARTOGRAPHIE REGLEMENTAIRE

L'Oust, du Pont de Biliaire au Barrage de la Potinais L'Arz
Coupure 6

Echelle : 1/10000

VU POUR ETRE APPROUVÉ ET ANNEXÉ A L'ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL EN DATE DU 03 JUIL 2002
Pour le préfet et par délégation, le directeur du cabinet,
Gilles DUFEIGNEUX
Pour le Préfet, la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet
Muriel NGUYEN
Pour le Préfet le Sous-Préfet Chargé de Mission
1999
Christophe CHAMOUX

Les Fougerets
la Grionnais
Glenac
Sourdéac
le Passage
le Breland
Port de Roche
Glénac
le Port Corbain
Pont de Bilaire
Peillac
la Provostais
Penlheur
le Clos Doré
Ecluse
la Maclaye
Ile aux Pies
le Bois Borgne
Camping
Saint Vincent sur Oust
l'Ile aux Pies
Bains sur Oust
la Derais
la Bougnais
la Lande Moissan
la Potinais
Barrage de la Potinais
la Roche du Theil
La Mare
Saint Perreux
le Vieux Bourg
Mussain
le Carouge
la Rinsaie
Marais de Conan
Pont du Quai

7.58 7.56 7.58 7.47 7.46 7.48 7.40 7.45 7.41 7.40 7.39 7.35 7.23 7.14 7.05 6.98 6.87 6.75 6.67 6.65 6.56 6.36 6.16 6.00 5.96 5.63 5.62 5.68 5.80 5.62

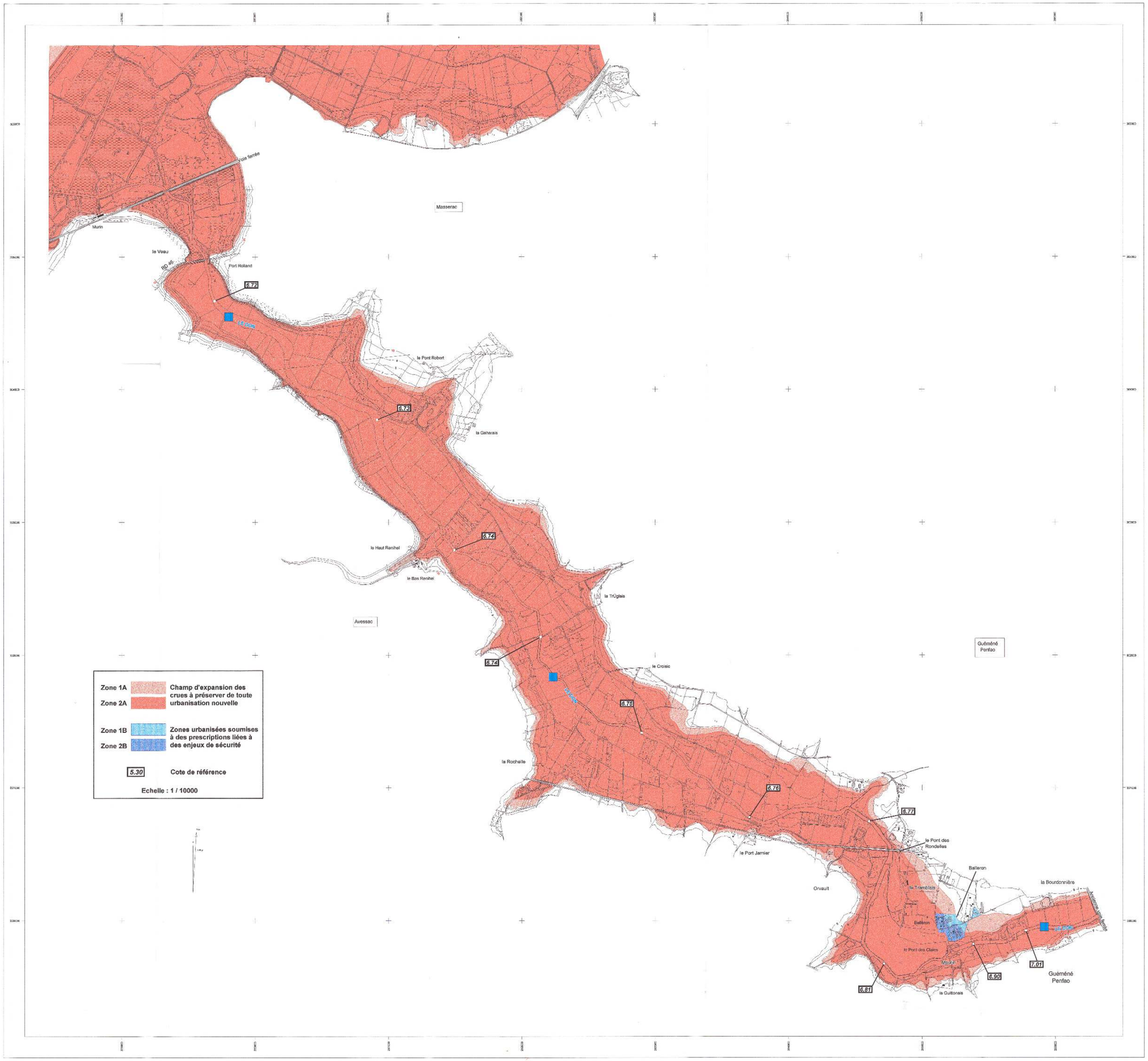
L'OUST
CANAL
CANAL
L'OUST
L'OUST
CANAL

Zone 1A — Champ d'expansion des crues à préserver de toute urbanisation nouvelle
Zone 2A
Zone 1B — Zones urbanisées soumises à des prescriptions liées à des enjeux de sécurité
Zone 2B
5.30 — Cote de référence
Echelle : 1 / 10000

Echelle: 1/10000

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01_2-DE

LE DON RIVIERE



Zone 1A — Champ d'expansion des crues à préserver de toute urbanisation nouvelle
Zone 2A
Zone 1B — Zones urbanisées soumises à des prescriptions liées à des enjeux de sécurité
Zone 2B
5.30 — Cote de référence
Echelle : 1 / 10000

PPR DU BASSIN AVAL DE LA VILAINE

CARTOGRAPHIE REGLEMENTAIRE

Le Don aval
Coupure 7

Echelle : 1/10000

VU POUR ETRE ANNEXÉ A L'ARRETE INTERPREFECTORAL EN DATE DU 03 JUIN 2019

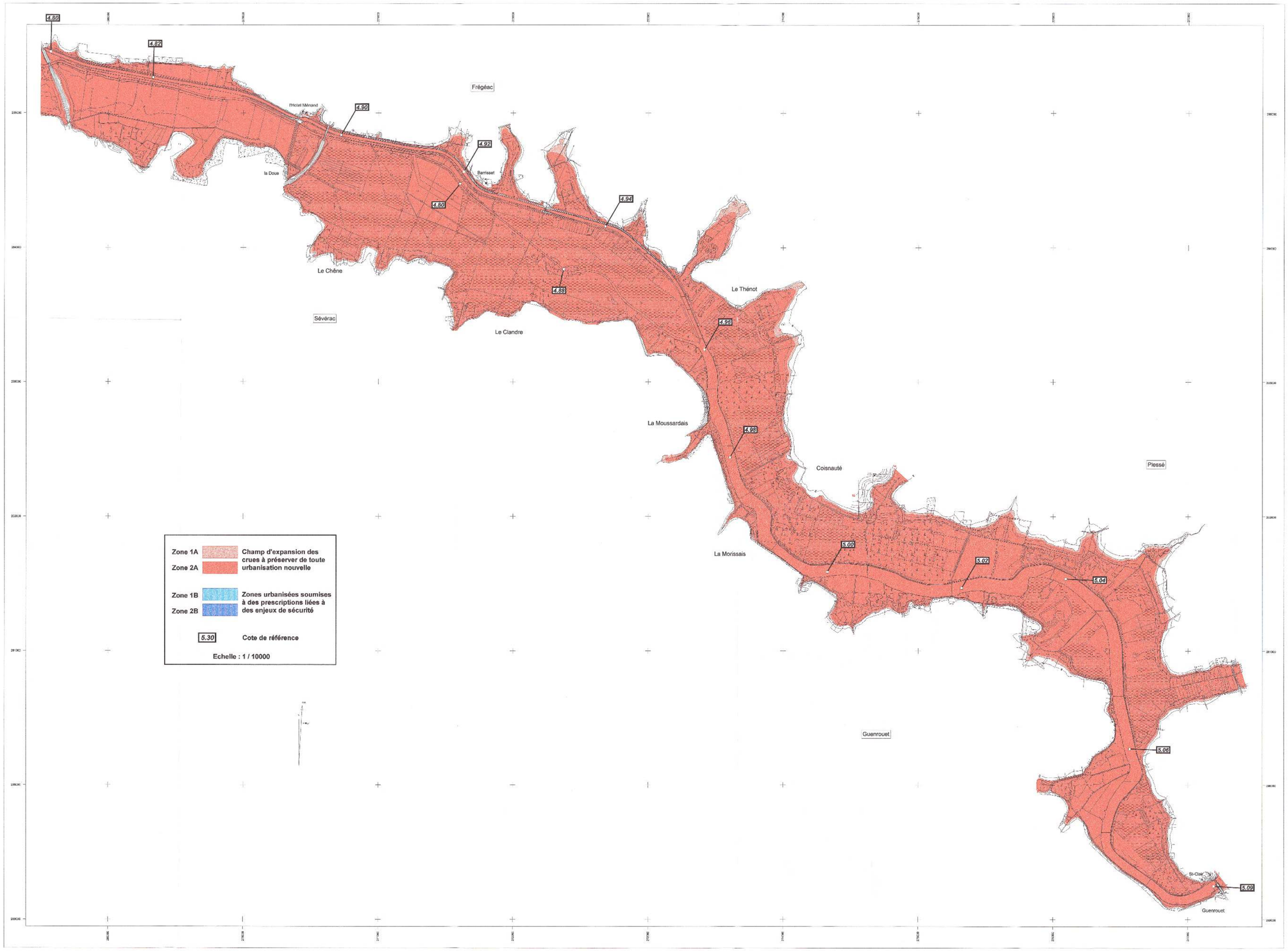
BCEOM
Pour le Préfet et par délégation, le directeur de cabinet
Gilles DUPEIGNEUX
Pour le Préfet le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet
Muriel NGUYEN
Christophe CHAMOUIN

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM0019_04_01_2-DE

BASSIN DE LA VILAINE

L' ISAC RIVIERE - CANAL DE NANTES A BREST

Coupure 8



Echelle: 1/10000

PPR DU BASSIN AVAL DE LA VILAINE

CARTOGRAPHIE REGLEMENTAIRE

L'Isac de Guenrouet au Pont Miny Canal de Nantes à Brest

Coupure 8

Echelle : 1/10000

VU POUR ETRE APPROUVÉ ET ANNEXÉ A L'ARRETÉ INTERPREFECTORAL EN DATE DU 25 JUIL 2019

Pour le Préfet et par délégation, le directeur de cabinet, Olivier DUPERCHEUX

Pour le Préfet le Sous-Préfet Chargé de Mission, 1999, Christophe CHAMOUIN

BCEOM Pour le Préfet La Sous-Préfète, Directrice du Cabinet, Gwénaël NGANYEN

Envoyé en préfecture le 22/05/2019
Reçu en préfecture le 22/05/2019
Affiché le
ID : 056-215601949-20190425-DCM2019_04_01_2-DE

PPR DU BASSIN AVAL DE LA VILAINE

CARTOGRAPHIE REGLEMENTAIRE

L'OUST AMONT
St CONGARD - St MARTIN

Coupure 9

Echelle : 1/5000

VU POUR ETRE APPROUVÉ ET ANNEXÉ A L'ARRETÉ INTERPRÉFECTORAL EN DATE DU 03 JUIL. 2002

BCEOM
Pour le Préfet
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet
Muriel NGUYEN

Pour le préfet et par délégation, le directeur de cabinet,
Gilles DUFEIGNEUX

Pour le Préfet
le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet
1999
Christophe CHAMOUX

Zone 1A Zone 2A	Champ d'expansion des crues à préserver de toute urbanisation nouvelle
Zone 1B Zone 2B	Zones urbanisées soumises à des prescriptions liées à des enjeux de sécurité
5.30	Cote de référence

Echelle : 1 / 5000

